

Image not found or type unknown



Régulariser sa situation en france avec un visa périmé depuis 4ans

Par **loula**, le **11/04/2008** à **01:03**

bonjour, je suis fiancé avec un algérien qui vit en france depuis 4 ans son visa est périmé depuis 3 ans et 4 mois, il vit tant bien que mal en france a perdu son travail a cause des controles!!! a vécu des horeur au bled et ne veu plus retourné la bas, moi de mon coté je l'aime et je ne veux pas le perdre! depuis kil é en france il a travaillé il n'a u aucun soucis avec la justice. je voudrais savoir comment pourrait-il régularisé sa situation: s'il peu demander un otre vise même au bou de 4ans? une carte de séjour? asil politique.... sans être expulser! je ne suporteré pas d'être éloingner de lui!!! merci

Par **simpleman**, le **11/04/2008** à **18:38**

le seul moyens il faut se marié
et il va avoir sa regularisation comme tous les gens qui sont marié. qui ont vue leurs situation administratif régularisé.

Par **loula**, le **11/04/2008** à **21:03**

Merci Simpleman j'ai vu les forums parlant d'immigrations et mariage avec un étranger que vous répondiez a beaucoup de questions, vous avez l'air de vous y connaitre en la matière en tous cas merci beaucoup, j'ai lu aussi que je devais vivre 6 mois avec lui pour qu'il soit inexpulsable et attendre 2 ans après le mariage pour qu'il soit régulariser!!! De quoi s'agit-

il???? Merci encore Mister Simpleman!

Par **simpleman**, le **13/04/2008 à 15:49**

merci pour votre reponce,
ya une chose que j'ai pas compris!!
prouvez que vous viviez ensemble depuis plus de 6 mois c'est pas une couverture, et il sera toujours irrégulier et on peut l'expulser,
pour ceux qui ont dit que après le mariage il faut attendre 2 ans pour que sa situation soit régularisée; la c'est pas vrai.
il est algérien et il a des avantages au autre nationalité! il est même pas obligé de rentrer au pays chercher son visa long séjour, il va avoir son titre de séjour "vie privée et famille" sur place.
par contre je vous conseille:
si vous voulez se marier bientôt, il faut bien lui demander s'il a pas eu un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière qui est en cours (il faut qu'il dépasse une année cet arrêté pour qu'il soit plus valable). c'est très important de savoir ça.
si je peux encore vous conseiller je serai là pour vous.
bonne chance.

Par **loula**, le **13/04/2008 à 17:05**

ske j'avé lu cété: il faut avoir 6 mois de vie commune avec votre concubin ! il faut justifier avec des preuves que vs vivez bien ensemble. Et il ne sera pas obligé de retourner dans son pays pour son visa ! écoute moi bien madame c vous pouvaies prouvais une vie commune avec ton mari pendant au moins 6 mois il sera impossible de l'expulser car c'est interdit par la loi de expulser un conjoint d'un français c il a la preuve de vie commune
cété sur le même site même pour un autre sujet!! j'é pa bien compris la!!! Pouvez-vous m'expliquer si ces phrases ont vraiment de la valeur???? Merci beaucoup pour votre soutien!!!

Par **ingrazed**, le **27/12/2014 à 19:08**

Bonjour,
je suis en France mon visa touristique de 90 jours est périmé depuis 2 semaines! Je dois retourner dans mon pays, cette semaine, en Algérie, comment dois-je faire?
Les préjudices? Comment éviter les problèmes? j'aimerais revenir en France

Par avance merci

Par **aguesseau**, le **28/12/2014 à 10:16**

bjr,

si vous ne retournez pas dans votre pays, vous serez en situation irrégulière.
pour éviter les problèmes, vous retournez dans votre pays pour y demander un visa long
séjour.
cdt

Par **ingrazed**, le **29/12/2014** à **17:42**

oui,merci.Mais quel problemees vont il me crée a l aéroport?DOUANE?
Par avance merci

Par **ingrazed**, le **29/12/2014** à **20:31**

bonsoir,je ne sais pas.
je peu donc partir directement avec mon visa périmé,et mon billet d avion.Ils vont s en
apercevoir,et peut etre m empecher de partir,avec mon visa périmé?

Je pose la question.(je part dans mon pays en algerie)

Par avance merci bien